N°146 - 15 février 2022

# Contact

COMMUNE DE NEAUFLES-SAINT-MARTIN

## Sommaire

Conseil Municipal p2
Vie locale p3
Retour sur évènements p3-6
Evènements à venir p7-8
Rappels réglementaires p8-9
Commission d'appel d'offres p10
Dans le rétro p10-13
Nos amis les bêtes p14
Partages p14-16

## Restons en lien

Mairie
19 rue St-Martin
27830 Neaufles St-Martin

02 32 55 00 04

Mairie.neaufles@yahoo.fr

Mairie
Neaufles-Saint-Martin

Panneau Pocket

Lundi
de 9h00 à 12h00 et
de 13h30 à 18h30

Mardi et vendredi
de 13h30 à 18h30

Jeudi
de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi
de 9h00 à 12h00

## ZOOM SUR

### JOURNEE ENVIRONNEMENT LE SAMEDI 14 MAI 2022

En partenariat avec le SYGOM, et afin de préserver notre environnement, nous vous proposons une journée de nettoyage de la nature le samedi 14 mai prochain.

Cette animation a pour but premier de sensibiliser les participants au tri des déchets. Cette journée sera encadrée par des animateurs du SYGOM.

La municipalité a choisi le Parc nature pour cette première journée.

Nous aurons à notre disposition du matériel pour peser et comptabiliser la quantité de déchets collectés.

sygom
pour notre environnement

## LE MOT DU MAIRE

Chères Neaufléennes, chers Neaufléens,

Premier bulletin municipal de l'année : l'occasion d'une rétrospective sur les fêtes de fin d'année. Nos ainés ont été, une nouvelle fois, gâtés par le CCAS avec la distribution d'un joli colis après un spectacle fortement apprécié mêlant humour et nostalgie.

Neaufles Anim' a innové avec la parade de Noël qui a permis à de nombreux enfants de retrouver le Père Noël.

La municipalité regrette l'annulation de la cérémonie des vœux, mais nous aurons d'autres occasions tout au long de l'année pour nous retrouver.

La pièce de théâtre jouée par les comédiens de la compagnie Al Denté dont l'une d'entre elle est Neaufléenne, a obtenu un vif succès.

En complément de tous ces événements le CCAS a invité les Neaufléens à la projection de films récents pour la joie des petits et grands.

En petit comité la mairie a salué le départ en retraite de Mme Catherine Lejeune que les petits Neaufléens déjeunant à la cantine appréciaient fortement.

La levée des restrictions liées au Covid permet d'envisager l'organisation d'une soirée tartiflette, par Neaufles Anim', soirée fort attendue au regard des inscriptions déjà enregistrées.

Mai sera l'occasion de participer à l'action du SYGOM pour la préservation de nos espaces communs. Nous vous y attendons nombreux, petits et grands.

Bonne lecture à tous.

Jean-Pierre FONDRILLE

# ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL DU FEVRIER 2022 *

**Création d'un compte épargne temps pour les agents municipaux**

Ce point est ajourné car la mise en place du compte épargne temps (CET) est subordonnée à l'accord du Centre de Gestion de l'Eure et, il ne nous a pas été transmis à ce jour.

**Paiement des primes du Régime Indemnitaire, tenant en compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents communaux**

Mis en place en décembre 2017, le RIFSEEP pour la partie IFSE doit être mensualisée. La partie CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est quant à elle versée en 1 ou 2 fois. Il est proposé au Conseil d'instaurer le paiement mensuel de la partie IFSE et de verser la partie CIA (non obligatoire) en une seule fois.

Les élus, à l'unanimité, adoptent les modalités de mise en œuvre telles que proposées.

**Création d'une prime annuelle pour les agents municipaux sous contrat privé**

A l'instar des agents publics, les agents de droit privé peuvent percevoir une prime annuelle, facultative, en rapport avec leur manière de servir. Il est proposé que son montant soit compris entre 5 et 20 % du salaire brut.

**Taxe d'aménagement chemin des Vignes**

Dans le cadre d'agrandissement ou de construction nouvelle, la taxe d'aménagement des résidents Chemin des Vignes est fixée à 5% depuis 2015 par délibération. Les services fiscaux demandent qu'elle soit complétée pour les terrains pouvant avoir un accès par la rue Alexandre Laurent.

Compte-tenu de cet élément, il est proposé aux membres du Conseil de maintenir le taux actuel de 5% pour les terrains ayant un accès Chemin des Vignes, même si leur entrée principale se situe rue A. Laurent.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

**Projet de gestion des étangs du Parc du Marais**

Plusieurs propositions de demandes de gestion des étangs sont arrivées en mairie. Le Maire demande en séance l'avis du Conseil Municipal.

Il est décidé par 9 voix Pour et, 2 voix Contre que cet espace reste libre d'accès à tous les Neaufléens.

**Présentation de la protection sociale complémentaire des agents**

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de l'Eure propose la mise en place d'un appel d'offres collectif pour les complémentaires santé et prévoyance des agents.

**Achat d'une auto laveuse**

Afin d'optimiser le nettoyage de la salle des fêtes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'achat d'une auto laveuse.

***L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site de la Mairie et sur les panneaux d'affichage situés face à la Mairie.***

# NUMÉROS UTILES

Mairie de Neaufles Saint Martin - 02 32 55 00 04
Samu 15 – Pompiers 18 - Gendarmerie 17
Hôpital de Gisors – 02 32 27 76 76

Enfance maltraitée - 119
Service aux malentendants – 114
Violences conjugales - 3919

# V I E  L O C A L E

## PERSONNEL COMMUNAL—DEPART EN RETRAITE

Après 25 ans de service à la Mairie de Neaufles St-Martin, Mme Catherine Lejeune a fait valoir ses droits à une retraite amplement méritée.

C'est avec un petit pincement au cœur que les enfants, lui ont dit au revoir le 20 janvier dernier, en lui offrant chacun une rose, lors de son dernier service au restaurant scolaire.

Le 28 janvier le Conseil Municipal et ses collègues se sont réunis pour, à leur tour, témoigner à  Mme Lejeune toute leur sympathie à l'occasion de son départ en retraite.

# R E T O U R  S U R  É V É N E M E N T S

## LE NOËL DES ENFANTS— 12 DÉCEMBRE 2021

Quelle joie pour les petits et grands de participer à la parade de Noël dans les rues du centre du village. Mickey et Minnie, suivis du fidèle Olaf de la Reine des Neiges et du Pokémon Carapuce ont ouvert la voie à la calèche du Père Noël accompagné de ses lutins.

Au retour de la parade les enfants ont pu se régaler de chocolat chaud, de barbe à papa, de crêpes et de croustillons offerts par Neaufles Anim'. L'après-midi s'est achevé par la distribution des jouets que le Conseil Municipal avait commandé au Père Noël pour tous les enfants du village jusqu'à 11 ans.

Olaf avait quitté Elsa, Anna et leurs montagnes enneigées à la satisfaction des petits Neaufléens. Malgré les températures positives sur Neaufles-St-Martin, il n'a pas fondu, ouf !

Le Père Noël, prévoyant, avait préféré se faire conduire à travers le village par son équipage préféré, afin de réserver ses forces pour sa tournée mondiale du 24 décembre.

Les bénévoles de Neaufles Anim' préparent avec cœur les crêpes et croustillons

Depuis plusieurs jours les façades des chalets étaient en préparation, l'équipe de Neaufles Anim' est satisfaite du résultat.

L'aide du Père Noël a beaucoup de travail !

Les ours polaires attendent la parade avec impatience

Le Père Noël est prêt pour les photos avec les enfants

La parade se prépare

## NOEL DES SENIORS—SPECTACLE ET COLIS DE NOEL—17 DECEMBRE 2021

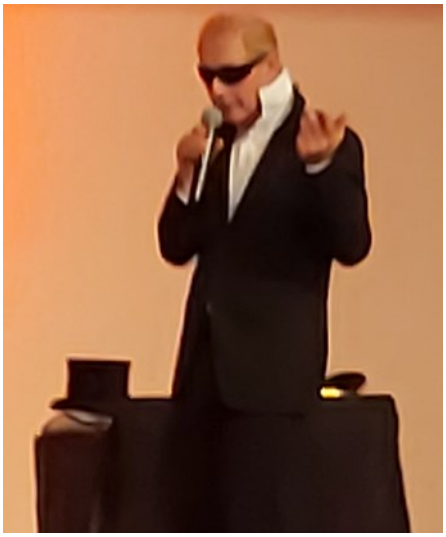

L'humoriste Pascal Fleury a accueilli les nombreux Neaufléens qui s'étaient déplacés pour participer à cette nouvelle version du Noël des séniors. Le CCAS a souhaité innover en proposant un spectacle comique afin d'égayer un peu cette période morose.

A l'issue de l'après-midi, chacun est reparti avec un colis gourmand de fin d'année offert par le CCAS.

## CINE RURAL—SEANCES DES 22 DECEMBRE 2021 ET 5 FEVRIER 2022

Les séances de décembre et février derniers ont rassemblé de nombreuses personnes. Les choix des membres du CCAS ont permis aux cinéphiles Neaufléens de voir des films très récents (moins de 30 jours). Au programme il y avait :

Encanto, Aline pour les films de décembre et Tous en scène 2 et Les Bodin's en Thaïlande pour ceux de février.

Pour les projections de février le CCAS a modifié les horaires, à savoir : 15 heures pour le film enfants et 18 heures pour le film tout public afin de « libérer » le samedi soir. Ces nouveaux horaires ont satisfait l'ensemble des Neaufléens présents. Les prochains films sont programmés à ces mêmes horaires le samedi 30 avril prochain.

*Un public captivé devant Encanto*

## REPRESENTATION THEATRALE DU 22 JANVIER 2021

Vous avez été nombreux à venir applaudir la pièce de Georges Feydeau intitulée Hortense a dit : « Je m'en fout » le 22 janvier dernier. La compagnie Théâtre Al Denté, a ainsi offert aux Neaufléens un moment de détente. Merci à eux.

# ÉVÉNEMENTS A VENIR

## SOIRÉE TARTIFLETTE—SAMEDI 26 FÉVRIER 2022

Neaufles Anim' organise son premier évènement de l'année avec une tartiflette.

Ne tardez pas à vous y inscrire, les places sont limitées.

Réservation 06 04 09 31 02

## MISE EN PLACE D'UN APRES-MIDI JEUX —CCAS

Le CCAS met en place, à compter du 7 mars prochain un après-midi jeux hebdomadaire.

Tous les lundis, à partir de 14 heures, retrouvons-nous pour un moment de partage autour d'un jeu de cartes ou d'un jeu de société.

Pour le moment nous avons 5 joueurs de tarot acharnés qui se retrouvent chaque semaine. Ils ont découverts ce jeu grâce à Christian, un joueur expérimenté, lors de l'après-midi jeux de novembre dernier.

Le rendez vous est pris pour le 7 mars à 14 heures.

Les rencontres auront lieu dans la petite salle d'activités située derrière la salle des fêtes.

Elles sont ouvertes à tous sans conditions d'âge.

## APPEL MARCHE DE NOEL

Le samedi 3 décembre prochain, se tiendra le premier marché de Noël organisé par Neaufles Anim'.

Vous êtes artisan, commerçant et seriez intéressé par cet évènement, vous pouvez vous faire connaitre auprès de l'association qui vous informera des conditions de participation.

Contact téléphonique ☞ 07 50 84 00 25

## ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES—AVRIL 2022

Les élections présidentielles se dérouleront :

☞ 1er tour : dimanche 10 avril 2022

☞ 2ème tour : dimanche 24 avril 2022

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales (obligation pour participer aux votes), vous avez :

☞ jusqu'au **mercredi 2 mars 2022 si vous le faites en ligne** sur le site Service-Public.fr, munissez-vous d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.

☞jusqu'au **vendredi 4 mars 2022 pour une démarche à la mairie en vous déplaçant ou en envoyant un courrier** (cachet de la poste faisant foi).

Vous devez vous munir ou mettre dans votre enveloppe un justificatif de domicile, une pièce d'identité et le Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription.

## CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES—DIMANCHE 17 AVRIL 2022

Dimanche 17 avril prochain une chasse aux œufs de Pâques se déroulera dans le village.

Les enfants devront rechercher des œufs de Pâques de différentes couleurs pour obtenir leur récompense, en chocolat bien sûr !

Les enfants sont attendus place St-Pierre à partir de 10h30 accompagnés d'au moins un adulte.

## RAPPELS REGLEMENTAIRES

Alors que la loi l'interdit, certains brulent des déchets verts dans leur jardin. Il est rappelé que ces personnes encourent une amende d'un montant de 450 € maximum.

Cette interdiction doit être appliquée pour le respect de chacun et en premier lieu de l'environnement !

La municipalité sera intransigeante.

Promener son chien à travers les rues du village est certes un plaisir pour le maitre et le chien, cependant cela ne doit pas nuire aux autres promeneurs.

Les parties communes tels le terrain communal situé derrière la mairie, les rues du village et les chemins de randonnées ainsi que le parc nature n'ont pas vocation à être des lieux de déjections de nos compagnons à 4 pattes. Il est donc demandé aux maitres, de bien vouloir se munir de sacs plastiques afin de ramasser les crottes de leur chien. Pour rappel, ce manque de respect d'autrui est passible d'une contravention (article R632-1 du Code Pénal). Donc, si vous ne voulez pas être verbalisé, promenez vous avec le nécessaire pour ramasser les besoins de votre animal. Pensez aux enfants qui jouent dans les espaces verts !!!

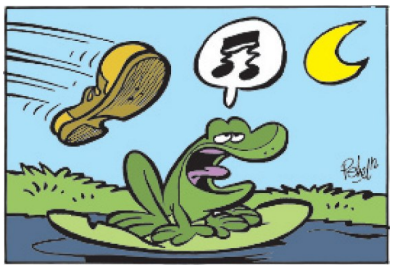

Trop de plaintes de riverains sont faites en mairie pour des nuisances animales : posséder un animal est un plaisir partagé par tous, sauf parfois par nos voisins ! L'article 1385 du code civil indique que « le propriétaire d'un animal ou celui qui l'utilise est responsable du dommage que l'animal cause. Si les bruits émis par les animaux sont répétitifs entre 22 heures et 7 heures, on parle alors de tapage nocturne réprimé par l'article R623-2 du Code Pénal. L'auteur de cette nuisance est passible d'une contravention de classe 3 (68 €) et encoure la confiscation de son bien. Avant d'en arriver à cette ultime démarche veuillez prendre les dispositions nécessaires afin que chacun vive en toute sérénité et en bonne intelligence.

Poursuivons avec nos amis les bêtes, nous les aimons mais plusieurs fois ces dernières semaines des chiens ont fugué de leur domicile. Là encore, nous sommes dans l'obligation de faire un rappel à la loi : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Laisser son chien errer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une contravention de 5ème classe dont le montant maximal s'élève à 150 €.

De plus, ils peuvent se blesser ou provoquer un accident. Veillez donc à bien fermer vos portails et portillons et à solidifier votre clôture.

Nous espérons que le port du masque aura totalement disparu de nos vie d'ici quelques semaines. En attendant merci aux indélicats de ne pas les jeter sur la voie publique.

Nous terminerons ces rappels à la loi par la vitesse excessive de chauffards qui conduisent dans les rues du village comme s'ils étaient sur des rallyes. Des enfants, des adultes plus ou moins jeunes traversent nos rues. Les limitations de vitesse doivent être respectées impérativement. Devant le constat flagrant du nombre d'incivilités routières, la municipalité a demandé aux forces de l'ordre de procéder à des contrôles inopinés dans le village et à toutes heures !

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

## LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Dans la continuité de la présentation des commissions municipales, nous vous présentons la commission d'appel d'offres. Dans une municipalité 4 commissions sont obligatoires, à savoir : la commission d'appel d'offres, la commission communale des impôts directs, la commission de révision des listes électorales et la commission d'action sociale.

Pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures et de services, un organisme public (état, collectivité territoriale, hôpital, etc.) doit conclure un marché public avec un fournisseur ou un entrepreneur. Les règles qui s'appliquent à ces contrats sont définies par la législation relative aux marchés publics. Les marchés qui répondent à un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure à 25 000 € HT doivent être conclus par écrit. Pour les sommes inférieures 2 à 3 devis sont demandés.

Ces contrats administratifs, quels que soient leurs montants ou leur procédures, doivent respecter 3 principes : la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

La commission d'Appel d'offres dans notre commune est composée de Sonia Lacas, Yvan Leroy, Hélène Descarrega, Diane Dechelle, Michel Chenouard.

Le dernier marché notifié a été celui de la restauration scolaire en juillet 2021.

# DANS LE RÉTRO

## ANCIENS COMMERCES DE NOTRE VILLAGE

Les commerces de la rue Alexandre Laurent, anciennement Grande Rue, des siècles derniers à nos jours.

-

M. KAUFFER, coiffeur et son épouse chapelière

Ensuite, accolée à la place Saint Pierre, une épicerie, marchand de chaussures tenue par Mr et Mme VIGNERON puis par MME JOUSSET et enfin Mme FAURE.

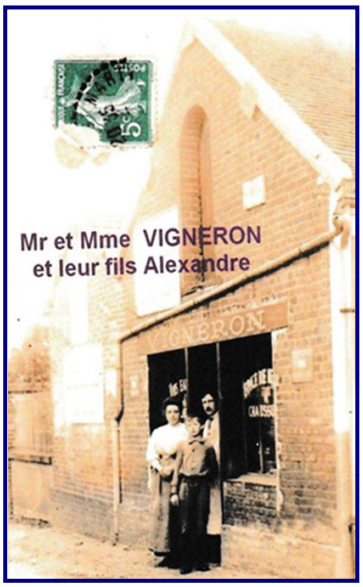

En descendant la rue à la hauteur du numéro 3, se situait une boucherie tenue par M. et Mme ESSEIVA puis par la Famille MOREL.

Un peu plus bas vers la droite, l'ancien café MONTAIGU avec sa grande salle et sa scène où était organisé le Noël et la remise des prix aux enfants du village et qui faisait également office de cinéma.

En face, peinture décor et vitrerie Barbey

Juste en dessous, se situe notre actuelle boucherie. A l'origine, c'était une épicerie tenue par Mme THOMAS puis Mme DELATTRE puis transformée en boucherie par M. & Mme MOYA et où se sont succédés la Famille DUVAL puis Guy et Francine LASSALLE et à ce jour notre boucher Régis LASSALLE, frère de Guy.

Plus bas du même coté, notre boulangerie :

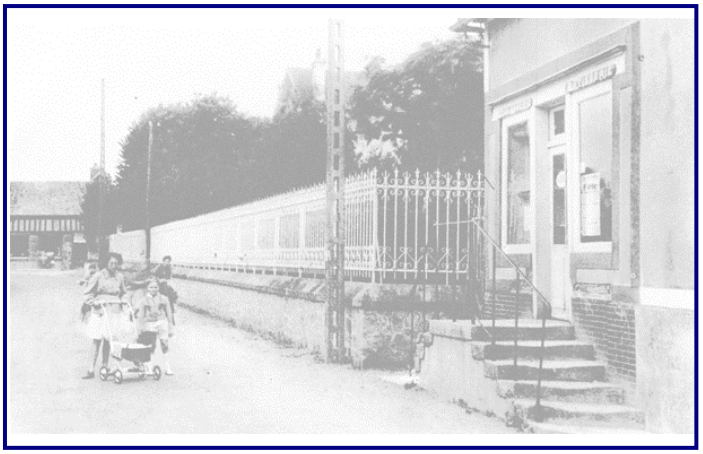

Dans les années 40, ce commerce était tenu par la Famille LHUINTRE dont la fille Anne Marie fournissait généreusement des bonbons aux environs des années 1955, aux enfants du village. Puis la Famille JAMES, et ensuite Chantal et Jean VION, bien connus des Neaufléens ont repris le flambeau. La Famille LABBAT vient ensuite s'installer, suite à un appel sur les ondes de RTL de Monsieur DEGLOS, Maire de Neaufles. Au départ de M. et Mme LABBAT la Famille PRUVREL lui a succédé puis nos boulangers actuels M. et Mme AUBERT.

Après le carrefour de la rue de la côte blanche, sur la droite au niveau du n° 33, une charcuterie tenue par la Famille CARRIER  puis par la Famille LAMOTTE.

Au niveau du numéro 41 se trouvait un cordonnier.

En face du cordonnier, le café épicerie de M. et Mme RIGAUX où les enfants du village allaient acheter « l'Intrépide » puis qui devient le quartier général du club de foot de Neaufles.
Mauricette et André BOCQUILLON ont pris leur succession. A leur départ en retraite, M. et Mme DELAMARRE ont pris la suite. M. et Mme BELLA ont ensuite transformé le café épicerie en restaurant. A leur départ la famille POLART a retransformé ce lieu en épicerie avant sa fermeture définitive.

Membres de la famille BOCQUILLON : M. DRIGUET et M. LEGROS

Le café à l'époque de M. et Mme BOCQUILLON
Ils ont tenu ce commerce de 1968 à 1982

*Mauricette et André BOCQUILLON*

*Monsieur Pierre RIGAUX et son père*

Pour terminer la rue A. Laurent, beaucoup plus bas dans la rue, au niveau du numéro 51, face au chemin des Vignes, se trouvait un café restaurant tenu par la Famille FOUCAULT puis la Famille BIRRERE (*pas de photo*)

*Merci à Mmes Victorine, Nicole et Jacqueline et à M. Jean-Claude pour le partage de leurs souvenirs*

# N O S  A M I S  L E S  B E T E S

## COMMENT ILS NOUS VOIENT (SUITE) : LE CHAT

### Un regard qui fascine

Prédateur et chasseur devant l'éternel, le chat est doué d'une vision exceptionnelle. Son champ de vision est meilleur que le notre (287°) et la structure anatomique de son œil favorise l'excellence de ses perceptions lumineuses.

En grand éclairement, sa pupille se réduit à une simple fente mais dès que survient la pénombre elle s'ouvre complètement. Cela lui permet de ne jamais être ébloui et de capter un maximum de rayons lumineux quand tombe la nuit car il est capable de les réfléchir sur toute la surface de la rétine grâce à ce tapis vert et orangé dont chacun de vous a pu remarquer la fluorescence.

Non, il ne voit pas par nuit noire mais en revanche, dans la semi obscurité nocturne il est capable de discerner la moindre proie.

Il distingue les mouvements bien mieux que nous et peut suivre le vol d'un moucheron ou d'un grain de poussière même dans la pénombre et il serait capable de suivre un objet lumineux allant à 150 kilomètres heure.

### Nous voit-il en couleur ?

Certains en ont longtemps douté, prétendant, à cause de la pauvreté de la rétine en cônes, qu'il ne voyait qu'en noir et blanc. Des expériences récentes montrent qu'il distingue les couleurs sauf peut être le rouge et qu'il est en tout cas capable de différencier un objet bleu d'un vert ou d'un jaune, le tout fort probablement dans des tons pastels.

Le chat ne voit pas bien loin, il est presbyte et pour distinguer un objet avec précision, il doit s'en rapprocher 5 à 6 fois plus que nous. Ajoutons à cet univers sensoriel une audition remarquable, un odorat sélectif et un excellent sens tactile et vous comprendrez qu'il perçoit un maximum de son proche environnement et que peu de choses lui échappent.

# P A R T A G E S

## LA NATURE SE REVEILLE

L'hiver est encore là mais la nature se réveille déjà ! Les fleurs les plus téméraires sortent de terre tels le cyclamen, le crocus, la primevère, l'iris nain.

La plus téméraire d'entre toutes est la perce-neige qui a la capacité de traverser une faible couche de neige.

A découvrir aux abords de nos chemins de campagne.

# CONSTRUIRE UNE CABANE POUR COQ

Sur ce modèle de construction, le poulailler est posé sur des parpaings qui l'isolent du sol.

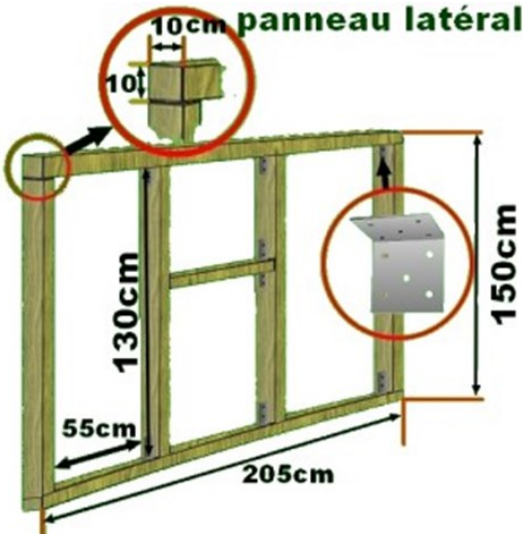


Pour monter l'ossature du poulailler, posez les bois coupés au sol sur une surface plane et reliez-les avec des équerres. Vous pouvez aisément faire varier la hauteur à votre convenance.

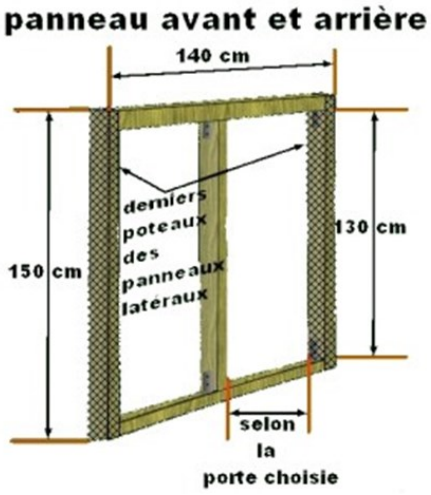


Le poteau central de la partie avant est positionné selon la largeur de la porte du poulailler.

Les planches de bardage faites de voliges sont posées en tuile avec un bon recouvrement pour une étanchéité parfaite pour éviter l'intrusion des nuisibles.

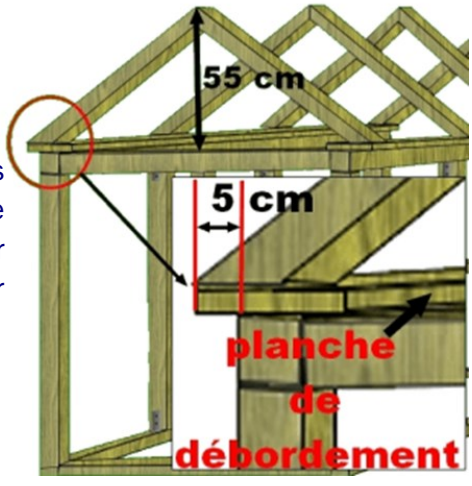

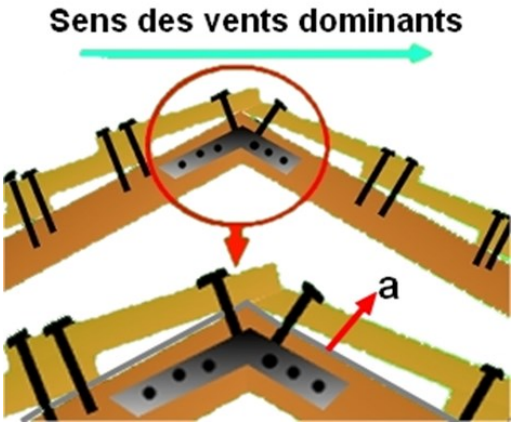


Déroulez une toile bitumeuse (a) avant la pose des planches de la toiture (voliges).

Le sol du poulailler :

il sera fait d'un solide parquet surélevé sur des parpaings, pour éliminer l'humidité. Les sols en terre sont absolument à proscrire, car ils seront vite défoncés par les poules qui s'ébrouent dans la poussière et, de plus, leur nettoyage est difficile. Ils sont une porte ouverte aux nuisibles la nuit venue.

Les murs du poulailler :

Pour construire un poulailler, les murs seront faits en fonction de vos moyens financiers, mais le bois est un excellent compromis. C'est un très bon isolant thermique.

Le toit du poulailler :

Il est soit simple ou double ; à l'intérieur il est fait de panneaux de contreplaqué et recouvert par exemple de vieilles tuiles. Isolez à l'intérieur, le toit avec de laine de verre.

## RECETTE - POISSON A LA NORMANDE

Ingrédients pour 4 personnes :

800 g de pommes de terre grenailles
3 pommes
1 oignon doux
20 cl de cidre
4 filets de poisson blanc au choix sans arête
1 pincée de cannelle
1 échalote
20 g de beurre
3 c. à soupe de crème fraiche épaisse

1. Préchauffez le four à 220°/th. 7-8. Lavez, séchez et faites cuire les pommes de terre dans l'eau salée ou à la vapeur.

2. Pelez les pommes et coupez-les en quartiers, puis tranchez-les en fines lamelles. Pelez et émincez l'oignon en fines lamelles.

3. Dans un plat à four, étalez les pommes, ajoutez les lamelles d'oignon, arrosez avec la moitié du cidre, disposez dessus les filets de poisson roulés. Saupoudrez de cannelle, salez et poivrez au moulin et enfournez 20 mn.

4. Pendant ce temps, réalisez la sauce : faites revenir l'échalote pelée et ciselée dans le beurre, puis déglacez avec le reste de cidre et ajoutez la crème fraîche. Laissez réduire à petits bouillons 10 mn.